



Assemblée générale

Distr. générale
12 août 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 98 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement a tenu ses cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions respectivement, à New York, du 18 au 20 février 2009, et à Genève, du 1^{er} au 3 juillet 2009. Dans le cadre des améliorations qu'il apporte à ses méthodes de travail depuis 2008, le Conseil a axé les travaux de ces deux sessions sur deux questions de fond : a) la guerre de l'information et ses conséquences sur la sécurité internationale et b) les moyens permettant de renforcer la vérification et le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. À sa session de février, le Conseil a décidé d'examiner une autre question de fond, celle des questions techniques à étudier avant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, afin que soient pris en compte les faits nouveaux qui surviendront dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires avant la Conférence de mai 2010.

En ce qui concerne la question de la guerre de l'information et ses conséquences sur la sécurité internationale, le Conseil a recommandé au Secrétaire général de sensibiliser les gouvernements et l'opinion, autant que faire se peut, aux risques et menaces liés à ce type de guerre.

* A/64/150.



En ce qui concerne les moyens permettant de renforcer la vérification et le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, le Conseil a recommandé que le Secrétaire général invite les États membres à donner leur avis sur toutes les études faites sur le sujet afin que des enseignements puissent en être tirés et pour qu'il soit mieux compris qu'en la matière, une solution générale pourrait aller à l'encontre du but recherché. Le Conseil était d'avis que même si l'ONU était responsable au premier chef des questions de paix et de sécurité internationales, les organisations régionales pourraient jouer un rôle dans le domaine de la vérification.

Après avoir examiné, à sa session de juillet, les questions techniques à étudier avant la Conférence des Parties en 2010, le Conseil a recommandé au Secrétaire général de continuer d'appuyer fermement la dynamique politique existant en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires aux niveaux bilatéral et multilatéral, en passant par les voies diplomatiques appropriées et en faisant des déclarations publiques. Le Conseil a également proposé que le Secrétaire général engage les États à signer les protocoles additionnels de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à mettre en œuvre autant de mesures de confiance que possible. Il a aussi fait savoir qu'il appuyait le plan en cinq points du Secrétaire général pour la relance du désarmement nucléaire, et proposé que le Secrétaire général envisage de mettre ses propositions à jour compte tenu des faits nouveaux survenus depuis octobre 2008.

En sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, le Conseil a adopté le budget-programme de l'Institut pour 2009 et approuvé, pour soumission à l'Assemblée générale, le rapport du Directeur de l'Institut relatif aux activités menées d'août 2008 à juillet 2009, ainsi que le projet de programme de travail et de budget de l'Institut pour 2009 et 2010. Le Conseil a également recommandé que l'Institut bénéficie pour l'exercice biennal 2010-2011, comme précédemment, d'une subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU.

I. Introduction

1. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a tenu ses cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions respectivement à New York, du 18 au 20 février, et à Genève, du 1^{er} au 3 juillet 2009. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 38/183 O de l'Assemblée générale. Le rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), que le Conseil consultatif a approuvé en sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut, a été présenté dans un document distinct (A/64/261).
2. Les deux sessions que le Conseil a tenues en 2009 ont été présidées par Carolina Hernandez (Philippines).
3. On trouvera dans le présent rapport le résumé des débats que le Conseil a tenus au cours des deux sessions, ainsi que les recommandations qu'il a adressées au Secrétaire général.

II. Débats de fond et recommandations

A. La guerre de l'information et ses conséquences sur la sécurité internationale

4. Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les questions relatives à la guerre de l'information et à ses conséquences sur la sécurité internationale. Dans le droit fil des débats qu'il avait tenus au cours des trois sessions précédentes sur les nouvelles technologies d'armement, le Conseil a procédé à un échange de vues sur les nouveaux risques et les nouvelles menaces que pose la guerre de l'information.
5. À sa cinquante et unième session, le Conseil était saisi d'un document de réflexion sur la question établi par la Directrice de l'UNIDIR, Theresa Hitchens.
6. À la même session, le Conseil a entendu un expert, James Andrew Lewis, Associé principal et Directeur de programme au Centre d'études stratégiques internationales, présenter un exposé sur le thème de la guerre de l'information et de la sécurité.
7. Il est ressorti des débats que le Conseil a tenus sur la question à ses deux sessions que la guerre de l'information demeurerait un sujet difficile et complexe, ayant des répercussions considérables sur la sécurité nationale et internationale, ainsi que sur la sécurité humaine, notamment compte tenu de l'effet déstabilisant qu'elle pouvait avoir sur la société civile.
8. Il a été déclaré que la guerre de l'information, bien que qualitativement différente des guerres biologique ou chimique, notamment pour ce qui est des articles à double usage partageait avec elles certaines caractéristiques. D'après certains, cette similitude pourrait aider à définir les mesures préventives et réglementaires à adopter à plusieurs niveaux – national, régional et international – compte tenu de tous les aspects pertinents de la sécurité nationale et humaine, ainsi que des libertés du citoyen.
9. Il a été demandé si la guerre de l'information relevait du désarmement et de la maîtrise des armements ou de l'application des lois. Pour certains, la question devrait être traitée dans le cadre de la maîtrise des armements et non du

désarmement. La nécessité d'empêcher l'utilisation des technologies de l'information à des fins hostiles et de prévenir une reprise de la course aux armements a été soulignée.

10. S'agissant de l'effet déstabilisateur qu'une cyberattaque pourrait avoir sur la population civile, il a été généralement reconnu qu'il était difficile d'établir une distinction claire entre guerre de l'information et cyberattaque. Des observations ont été formulées sur la nécessité de distinguer entre les acteurs hostiles et non-hostiles du cyberspace. Toutefois, plusieurs membres ont insisté sur le fait que les gouvernements ne devaient pas prendre prétexte de la lutte contre les cyberattaques pour empiéter sur les libertés du citoyen.

11. Certains ont parlé de la nécessité d'instaurer des normes sociales dans le cyberspace vu les progrès rapides des technologies de l'information. Toutefois, la possibilité d'établir de telles normes a été mise en doute, compte tenu de l'écart considérable qui séparerait les États sur le plan technologique.

12. Étant donné la complexité du sujet, le Conseil a reconnu qu'il fallait que des travaux et des études plus poussés soient réalisés avant que la question ne puisse être abordée dans le cadre de la maîtrise des armements et du désarmement. En particulier, il a été avancé que l'UNIDIR pourrait effectuer une étude approfondie sur la guerre de l'information, la sécurité cybernétique et la sécurité internationale.

13. Des avis très positifs ont été émis concernant la création par le Secrétaire général du groupe d'experts gouvernementaux sur la sécurité de l'information, qui commencera ses travaux vers la fin de 2009. L'opinion était que ce groupe devrait être à même de donner des avis techniques plus solides sur la question. Il a été proposé que le groupe examine certaines des idées et suggestions formulées par le Conseil. Plusieurs membres ont également recommandé que l'UNIDIR participe aux travaux du groupe.

Recommandation

Le Conseil a fait la recommandation suivante :

14. Le Secrétaire général devrait, autant que faire se peut, sensibiliser les gouvernements et l'opinion aux risques et menaces liés à la guerre de l'information.

B. Moyens permettant de renforcer la vérification et le rôle des Nations Unies dans ce domaine

15. À ses deux sessions de 2009, le Conseil a examiné la question des moyens permettant de renforcer la vérification du rôle des Nations Unies dans ce domaine.

16. À la cinquante et unième session, trois membres du Conseil, Dewi Anwar, Kate Dewes et Carlo Trezza, ont présenté des documents de réflexion sur la question.

17. Le Conseil a procédé à un échange de vues approfondi sur la question de la vérification, en s'intéressant particulièrement à la vérification nucléaire. Certains membres ont fait valoir que pour que les régimes de vérification soient efficaces, il fallait qu'ils soient perçus comme indépendants par l'ensemble des pays. Ils ont également précisé que pour que la légitimité en soit reconnue, les processus de

vérification multilatérale devaient être effectués par des experts indépendants, compte tenu des intérêts des États concernés en matière de sécurité et dans le respect d'un ensemble de normes de vérification acceptées sur le plan international.

18. De nombreux membres étaient d'avis que les régimes de vérification multilatéraux étaient complexes, coûteux et difficiles à appliquer. Certains pensaient que les vérifications étaient nécessaires au fonctionnement des régimes de contrôle des armes, qu'elles devaient en être assorties de pénalités en cas de violation et que des moyens de mise en œuvre devaient être prévus. Les régimes de vérification étaient inutiles si rien ne permettait de punir les contrevenants. Un membre a fait remarquer que si la législation nationale pouvait constituer un moyen de mise en œuvre, il fallait garder à l'esprit que le contexte différait d'un État partie à l'autre et ne se prêtait pas toujours à l'adoption des lois nécessaires.

19. Plusieurs membres estimaient que les régimes de vérification devaient être établis dans le cadre d'accords multilatéraux mais d'autres ont souligné l'importance des accords bilatéraux. En outre, certains ont fait remarquer que s'il fallait effectivement rechercher des solutions multilatérales, l'on gagnerait peut-être à faire jouer un rôle important aux organisations régionales.

20. Dans le même ordre d'idées, certains ont déclaré que les régimes de vérification devaient avoir des objectifs précis, définis en fonction des accords internationaux et des systèmes d'armes pertinents; que les États devaient avoir la garantie que leur sécurité ne serait pas compromise; et que les mécanismes devaient être fonctionnels et subordonnés aux véritables besoins des États en matière de sécurité.

21. Des membres ont souligné qu'il était important de distinguer entre l'État qui choisissait délibérément de ne pas appliquer les règles et celui qui n'avait pas les moyens de le faire. Certains ont insisté sur la nécessité d'opérer une distinction claire entre le cas où l'État n'avait pas la volonté de s'acquitter des obligations imposées par les régimes de contrôle des armes et celui qui n'avait pas les ressources nécessaires.

22. Dans un monde transformé étaient apparus de nombreux acteurs qui intervenaient sur le territoire de certains États, notamment ceux qui ne pouvaient contrôler vraiment l'ensemble de leur territoire. Il fallait donc comprendre ces situations et apprendre à y faire face. Plusieurs membres ont également souligné que des régimes de vérification devraient aussi être mis en place pour les armes classiques souvent utilisées par les organisations criminelles transnationales et les parties aux conflits internes. Certains estimaient qu'il faudrait mettre en œuvre un régime de vérification du trafic d'armes classiques auquel se livrent des acteurs non étatiques. Toutefois, il restait à savoir si de telles vérifications étaient possibles, compte tenu de la nature illicite des activités en question.

23. Aux deux sessions, plusieurs membres ont mis l'accent sur le rôle de la société dans les régimes de vérification. Ce rôle avait de bonnes chances d'être utile vu l'utilisation accrue de l'internet et des réseaux sociaux par les particuliers, tendance qui pourrait faciliter et renforcer le travail de vérification effectué au niveau local, puisque nombre des acteurs concernés intervenaient sur le terrain et disposaient d'informations plus « fiables » ou « indépendantes ». Une observation a également été faite sur les progrès technologiques et sur les gains d'efficacité qu'ils pourraient rendre possible dans le domaine de la vérification.

24. S'agissant des vérifications concernant l'application d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, de nombreux membres ont déclaré qu'il importait d'examiner un large éventail de questions telles que la nature et la portée des vérifications, l'institution multilatérale qui devrait en être chargée, la question de savoir si les vérifications devraient faire l'objet d'instruments internationaux distincts ou être prévues dans le traité sous la forme de mesures vérifiables au niveau international, et la question des coûts. Il a également été mentionné que les vérifications devraient être obligatoires.

25. De l'avis de certains, un régime de vérification universel et absolu serait certes difficile à mettre en place, mais il n'en fallait pas moins élaborer des normes générales acceptées au niveau international. Certains étaient d'avis que le sens de « militairement important » devait être mieux défini dans le cadre de la vérification, et qu'il fallait garder à l'esprit que des activités commerciales pouvaient être utilisées pour éviter des vérifications, comme cela avait déjà été le cas pour des armes biologiques.

26. Le Conseil a déclaré que les gouvernements devaient accorder une plus grande attention aux résultats des inspections indépendantes et entreprendre des examens périodiques des travaux effectués par les diverses agences ou institutions multilatérales auxquelles des fonctions d'inspection étaient confiées, afin de trouver des moyens de les améliorer.

Recommandations

27. **Le Conseil a formulé les recommandations suivantes :**

a) **Le Secrétaire général pourrait engager les États membres à donner leur avis sur toutes les études relatives à la vérification afin que des enseignements puissent en être tirés et pour qu'il soit mieux compris qu'en la matière, une solution générale pourrait aller à l'encontre du but recherché;**

b) **Même si l'ONU est responsable au premier chef des questions de paix et de sécurité internationales, les organisations régionales pourraient jouer un rôle dans le domaine de la vérification.**

C. Questions techniques à étudier avant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010

28. À sa cinquante et unième session, le Conseil a accepté d'examiner une troisième question, à savoir les questions techniques à étudier avant la Conférence des parties de 2010, afin de pouvoir fournir au Secrétaire général un ensemble de recommandations concrètes et pratiques avant ladite conférence. Ce point supplémentaire a donc été ajouté à l'ordre du jour de la session de juillet.

29. Deux membres du Conseil, Nobuyasu Abe et Kate Dewes, ont présenté des documents de réflexion sur la question à la cinquième session.

30. Le Conseil s'est félicité des éléments nouveaux qui pourraient avoir une incidence positive sur l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment les résultats de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2010; les négociations

sur les armes nucléaires menées par les États-Unis et la Fédération de Russie; l'appel du Président américain Obama en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires et sa volonté de voir le Sénat américain ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (ainsi que la déclaration de l'Indonésie selon laquelle si les États-Unis ratifiaient le Traité, elle ferait de même); et la réflexion des États-Unis et de l'OTAN sur leur position stratégique respective.

31. Beaucoup estimaient qu'il fallait continuer à renforcer la dynamique qui s'était créée en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Selon un membre, la Conférence des Parties de 2010 devait déboucher sur des progrès, ce que pourraient faciliter des progrès réalisés par les États-Unis dans la mise en œuvre des déclarations de principe du Président Obama, de préférence avant la Conférence de 2010.

32. Plusieurs membres étaient d'avis qu'un message fort du Secrétaire général concernant la Conférence des Parties de 2010 serait d'une importance politique cruciale et aurait un effet positif sur le programme de non-prolifération. Il a également été souligné que le Secrétaire général devrait entretenir la dynamique politique en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, en l'inscrivant dans le contexte général de la sécurité internationale et régionale.

33. Le Conseil a dégagé d'autres éléments importants qui pourraient contribuer à renforcer la dynamique politique positive, notamment la nécessité d'engager les États à ratifier les protocoles additionnels adoptés sous l'égide de l'AIAE, de préférence avant la Conférence des Parties de 2010; la nécessité que les États dotés d'armes nucléaires deviennent parties aux protocoles se rapportant à tous les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires; et la nécessité d'accorder une attention égale aux trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques), qui doivent être considérés ensemble et non séparément.

34. Des membres ont demandé que se tienne prochainement une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les questions de désarmement et que soient prises en compte les questions de sécurité régionales, ainsi que les préoccupations réelles des États et notamment des pays en développement, concernant la sécurité énergétique.

35. Des membres ont exprimé leur inquiétude devant des facteurs qui pourraient freiner la dynamique positive, tels que le programme de mise au point d'armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, les questions en suspens concernant la République islamique d'Iran, et la question des États non parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire qui possèdent des arsenaux nucléaires. Certains ont dit qu'il fallait dissuader les États de dénoncer le Traité et prendre des mesures rapides et concrètes à cet effet.

36. Certains membres ont, toutefois, préconisé la prudence, soulignant qu'il fallait avoir des attentes à la fois réalistes et pratiques concernant l'issue de la Conférence des Parties de 2010. Ils ont souligné qu'il importait de savoir trouver des terrains d'entente et sortir de l'impasse.

Recommandations

37. **Le Conseil a formulé les recommandations suivantes :**

a) **Le Secrétaire général devrait continuer d'appuyer fermement la dynamique politique existant en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires aux niveaux bilatéral et multilatéral, en passant par les voies diplomatiques appropriées et en faisant des déclarations publiques;**

b) **Le Secrétaire général devrait engager les États à signer les protocoles additionnels et à mettre en œuvre autant de mesures de confiance que possible;**

c) **Compte tenu des nouveaux événements survenus depuis qu'il a proposé son plan en cinq points en octobre 2008, le Secrétaire général pourrait envisager de proposer une version mise à jour.**

III. Entretien avec le Secrétaire général

38. Les membres du Conseil se sont entretenus avec le Secrétaire général le 18 février 2009. Ils ont saisi cette occasion pour échanger avec lui des vues sur des questions touchant le désarmement et la non-prolifération au niveau multilatéral.

IV. Exposés de membres de la société civile et d'organisations non gouvernementales

39. Comme de coutume, le Conseil a entendu à ses deux sessions des exposés portant sur des questions l'intéressant, présentés par des représentants d'organisations non gouvernementales. À la cinquante et unième session, des exposés sur la vérification ont été faits par James Acton, du Programme de non-prolifération de la Dotation Carnegie pour la paix internationale, et Andreas Persbo, du Centre sur la recherche, la formation et l'information en matière de vérification.

40. À sa cinquante-deuxième session, le Conseil a entendu des exposés présentés par Beatrice Fihn, attachée de recherche au Programme sur les conséquences géopolitiques de la mondialisation et la sécurité transnationale du Centre de politique de sécurité de Genève, et Arend J. Meerburg, membre du Groupe international d'étude sur les matières fissiles, sur des questions relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

V. Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

41. À sa cinquante et unième session, le Conseil consultatif, siégeant en tant que Conseil d'administration, a accueilli la nouvelle Directrice de l'Institut, Theresa Hitchens. Il a entendu un exposé complet de la Directrice et de son adjointe, Christiane Agboton Johnson sur les travaux menés par l'Institut depuis la précédente session du Conseil, tenue en juillet 2008, et sur les activités prévues pour 2009. Le Conseil a salué les travaux de l'UNIDIR et apporté son appui à ses activités.

42. Le Conseil a adopté officiellement le programme de travail et le budget de l'UNIDIR pour 2009 (voir A/63/177), qui lui avaient été présentés à sa cinquantième session, tenue à Genève en juillet 2008, en tenant compte des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) dans une lettre datée du 12 février 2009. Il a également pris note du rapport d'audit interne effectué par le Bureau des services de contrôle interne sur l'UNIDIR, ainsi que des commentaires du Secrétaire général et de l'Institut relatives aux recommandations du Bureau.

43. À sa cinquante-deuxième session, le Conseil a entendu un exposé de la Directrice de l'Institut sur les travaux que l'UNIDIR avait menés depuis sa précédente réunion. Un sous-comité de l'UNIDIR, composé de cinq membres du Conseil, s'est réuni le 30 juin, avant l'ouverture de la session, afin d'analyser le programme de l'Institut.

44. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils appuyaient fermement les travaux de l'Institut. Ils ont échangé des vues sur les moyens de renforcer les programmes de recherche de l'Institut, ainsi que ses activités de collecte de fonds.

45. Après avoir examiné le projet de rapport du Directeur sur les activités de l'Institut pour la période allant d'août 2008 à juillet 2009, ainsi que le programme de travail et le budget proposés pour 2009 et 2010, le Conseil en a approuvé la soumission à l'Assemblée générale. Il a également recommandé que l'UNIDIR bénéficie pour l'exercice biennal 2010-2011, comme précédemment, d'une subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU.

VI. Travaux futurs

46. Le Conseil a échangé des vues concernant les thèmes qui pourraient être examinés à ses sessions de 2010, notamment un large éventail de questions telles que le trafic d'armes classiques, de munitions et d'armes légères; un traité sur le commerce des armes, la biosécurité, les actes de terrorisme commis au moyen d'armes de destruction massive, une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et les missiles. Certains membres ont également proposé un examen circonscrit de la question de l'éducation en matière de désarmement.

47. Le Conseil a décidé de continuer d'examiner à sa prochaine session, en février, le troisième point de l'ordre du jour, à savoir les questions techniques à étudier avant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, compte tenu de l'évolution constante des questions touchant le désarmement et la non-prolifération nucléaires, et de présenter au Secrétaire général une nouvelle série de recommandations avant la Conférence de mai 2010.

48. D'autres sujets de discussion ont été suggérés, notamment : a) le trafic d'armes classiques; b) les questions de désarmement humanitaire, du point de vue des armes à dispersion ou de la Convention sur certaines armes classiques et c) le suivi de l'étude sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération réalisée par l'ONU en 2002.

VII. Conclusions

49. Le Conseil, tout en considérant que la guerre de l'information constituait un nouveau type de risque ou de menace pour la sécurité internationale, estimait que du fait de la nature extrêmement complexe de la question, l'examen des effets que pourraient avoir les technologies utilisées exigeait une participation plus grande des milieux politique, universitaire et scientifique. Il était d'avis que des travaux et des études plus détaillés devaient être réalisés avant que la question puisse être examinée dans le cadre de la maîtrise des armes et du désarmement. Lors de son échange de vues sur la question de la vérification, le Conseil s'est particulièrement attaché aux questions touchant les régimes multilatéraux de vérification nucléaire. Il a souligné que pour que les régimes de ce type soient efficaces, ils devaient être perçus comme indépendants par l'ensemble des pays. De nombreux membres étaient d'avis que ces régimes de vérification multilatéraux étaient complexes, coûteux et difficiles à appliquer. Le Conseil s'est réjoui des dernières avancées réalisées dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Il a donc recommandé au Secrétaire général de continuer d'apporter un appui énergique en passant par les voies diplomatiques appropriées et en faisant des déclarations publiques, afin d'aider à entretenir la dynamique politique en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Annexe

Membres du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Carolina Hernandez (Présidente)^a

Présidente fondatrice et Présidente du Conseil d'administration
de l'Institut d'études stratégiques et de développement
Manille

Nobuyasu Abe^a

Directeur du Centre pour la promotion du désarmement et de la non-prolifération
Institut japonais des affaires internationales
Tokyo

Anatoly I. Antonov^b

Directeur du Département de la sécurité et du désarmement
Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie
Moscou

Dewi Fortuna Anwar^a

Directeur des programmes de recherche au Centre Habibie, professeur
de recherche et Vice-Président du Département des sciences humaines et sociales
de l'Institut des sciences indonésien
Jakarta

Desmond Bowen^a

Ancien Directeur chargé des politiques au Ministère de la défense
Londres

Philippe Carré^b

Ambassadeur de France en Autriche
Ambassade de France à Vienne

Jinye Cheng^a

Directeur général du Département de la maîtrise des armements et du désarmement
Ministère des affaires étrangères de la Chine
Beijing

Kate Dewes^a

Coordonnatrice du Centre de désarmement et de sécurité de la Fondation
néo-zélandaise pour la paix
Christchurch (Nouvelle-Zélande)

Monica Herz^a

Présidente de l'Association brésilienne des relations internationales
Professeur à l'Université pontificale de Rio de Janeiro
Rio de Janeiro (Brésil)

^a A participé aux cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du Conseil.

^b A participé à la cinquante et unième session du Conseil.

Donald A. Mahley^a
Ex-Vice-Secrétaire assistant chargé de la réduction des menaces, du contrôle
des exportations et des négociations
Bureau de la sécurité internationale et de la non-prolifération
Département d'État des États-Unis
Washington

H.M.G.S. Palihakkara^a
Représentant permanent
Mission permanente de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies
New York

Olga Pellicer^a
Département des études internationales
Institut technologique autonome du Mexique
Mexico

François Rivasseau^c
Chef de mission adjoint
Ambassade de France aux États-Unis
Washington

Adam Daniel Rotfeld^a
Ancien Ministre des affaires étrangères
Envoyé spécial du Ministère des affaires étrangères
Varsovie

Cheikh Sylla^a
Ambassadeur du Sénégal en Allemagne
Ambassade du Sénégal
Berlin

M. Carlo Trezza^a
Envoyé spécial du Ministre italien des affaires étrangères pour le désarmement,
le contrôle des armements et la non-prolifération
Direction générale des affaires politiques multilatérales et des droits de l'homme
Ministère des affaires étrangères
Rome

Theresa Hitchens^a (membre de droit)
Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
Genève

^c A participé à la cinquante-deuxième session du Conseil.